

Saviez-vous que les espèces exotiques envahissantes représentent une menace sérieuse pour notre biodiversité ?

Les animaux exotiques envahissants peuvent causer des dommages sévères aux écosystèmes et à la biodiversité là où ils prolifèrent. Certains d'entre eux :

- > concurrencent ou dévorent les espèces locales ;
- > transmettent des parasites et des maladies pouvant affecter les animaux sauvages, les animaux domestiques ou la santé humaine ;
- > déséquilibrent ainsi les chaînes alimentaires et altèrent les écosystèmes.



Ils peuvent aussi s'en prendre aux chats, aux chiens, aux poules et aux autres animaux domestiques vivant dans les jardins.

Les populations d'animaux exotiques envahissants sont difficiles à maîtriser et leur gestion est souvent très laborieuse.

Chacun peut toutefois agir pour prévenir ces différents dommages.



Pour tout savoir sur les espèces exotiques envahissantes :



Wallonie
service public
SPW

<https://stopenvahissantes.be>



**STOP AUX ANIMAUX
EXOTIQUES
ENVAHISSANTS**

EDIWALL



Pourquoi ne faut-il pas relâcher les animaux exotiques dans la nature ?

Relâchés dans la nature, les animaux exotiques sont soumis aux aléas climatiques et aux prédateurs. Leur espérance de vie est souvent limitée à quelques jours seulement.

Mais ceux qui survivent et se reproduisent peuvent former des populations sauvages. Ils peuvent devenir envahissants et être à l'origine de multiples nuisances.



Alors que faire si vous ne pouvez plus prendre soin de votre animal de compagnie ?

- > Contactez votre animalerie ;
- > Contactez des refuges et des sanctuaires pour animaux ;
- > Consultez un vétérinaire.

N'achetez pas vos animaux sur Internet !

Certains vendeurs peu scrupuleux font fi de la réglementation et profitent de l'absence de contrôle pour vendre sur internet des espèces protégées, des espèces envahissantes ou des animaux obtenus de manière illégale, souvent transportés dans de mauvaises conditions.

47 ANIMAUX PRÉOCCUPANTS POUR L'UNION

Le commerce, l'échange, l'élevage et la détention de ces animaux par des particuliers sont formellement interdits dans toute l'Union européenne. Privilégiez donc l'acquisition d'espèces alternatives.



TORTUE DE FLORIDE
TRACHEMYS SCRIPTA

TORTUE DE RIVIERE AMERICAINE
PSEUDEMYX NELSONI

BEAUCOUP D'AUTRES ANIMAUX RÉGLEMENTÉS EN WALLONIE

De nombreuses autres espèces animales ne peuvent pas être détenues ou introduites dans la nature, comme le prévoit la réglementation wallonne sur le bien-être animal et la conservation de la nature.

Avant d'acquérir un animal de compagnie, informez-vous auprès d'un professionnel sur ses besoins pour être en mesure d'en prendre soin tout au long de sa vie.

Pourquoi ne faut-il pas nourrir les animaux exotiques sauvages ?

Donner de la nourriture aux animaux exotiques évoluant dans les parcs, les jardins et la nature renforce leurs populations de manière artificielle. Cela favorise leur prolifération au détriment des espèces locales et est à l'origine de nombreux conflits avec l'homme.

La nourriture fournie par l'homme à ces animaux est souvent à l'origine de troubles digestifs et d'une dégradation de leur état sanitaire et de leur bien-être.

Pour éviter tous ces désagréments :

- > Ne nourrissons pas les animaux exotiques sauvages ;
- > Nourrissons nos animaux domestiques dans des endroits fermés pour éviter que les aliments ne soient chapardés par les animaux sauvages ;
- > Veillons aussi à sécuriser les poubelles et les composts.

